

Dossier de subvention des sections

de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne

L'UDSP a toujours soutenu les initiatives menées par ses sections créées par les Sapeurs-Pompiers de la Vienne en restant cependant vigilante à la bonne utilisation des fonds. Elle peut donc accorder une subvention annuelle aux sections après étude de leur bilan financier et en cohérence avec la mise en œuvre des missions de l'UDSP et des statuts.

Une subvention annuelle n'est plus attribuée automatiquement, il appartient au responsable de la section d'en faire la demande. Une section doit avoir une autonomie structurée sous forme associative à savoir :

- ✓ *Gérée par un conseil d'administration de ladite section*
- ✓ *Arbitrée par un règlement intérieur de fonctionnement*
- ✓ *Posséder un compte bancaire intitulé sous la forme suivante : UDSP 86 – section (dénomination)*

Dans tous les cas, la section reste sous l'égide de l'UDSP 86 en application de ses statuts.

*Le dossier de subvention annuelle doit être déposé **avant fin novembre**.*

La commission Sports étudie la validité du dossier ainsi que sa conformité puis le présente à la commission Finances. Cette dernière attribue la somme allouée en fonction de l'enveloppe financière proposée au budget primitif de l'année suivante. La décision définitive d'attribution est soumise au vote du conseil d'administration de l'UDSP 86. L'UDSP 86 a tout pouvoir de regard sur les comptes de ladite section.

Ce dossier doit être complété correctement et doit être accompagné des documents suivants :

- ✓ **Rapport d'activité de l'année écoulée,**
- ✓ **Calendrier et description des actions prévus l'année suivante,**
- ✓ **Bilan financier détaillé de l'année écoulée,**
- ✓ **Budget primitif détaillé de l'année suivante, faisant apparaître les différentes subventions (partenaires, sponsors ...) en cours ou déjà accordées,**
- ✓ **Relevés bancaires du mois de novembre de tous les comptes et livrets bancaires et différents placements,**
- ✓ **Copie des articles que vous avez rédigés tout au long de l'année retraçant vos manifestations, vos participations et vos résultats ou classements, accompagnés de vos photos. Ces documents seront adressés au secrétariat de l'UDSP par mail afin d'être publiés sur le site internet et dans la revue de l'UDSP.**

Les dossiers sont à adresser à l'attention du Président de l'UDSP 86 :

Soit par courrier : 11 avenue Galilée CS 60120 86961 Futuroscope Cedex

Soit par mail : union@sdis86.net

SECTION UDSP :

Section UDSP :

Année :

COORDONNEES DE LA SECTION :

Nom de la section :

PRESIDENT

Nom Prénom : Amicale :

Téléphone : Mail :

TRESORIER

Nom Prénom : Amicale :

Téléphone : Mail :

SECRETAIRE

Nom Prénom : Amicale :

Téléphone : Mail :

Allez-vous représenter l'UDSP 86 lors de vos manifestations :

Oui Non

Allez-vous représenter le SDIS 86 lors de vos manifestations :

Oui Non

Si oui, vous devrez nous fournir un document du SDIS le justifiant.

Montant de la subvention annuelle demandée :

..... €

Le signataire ci-dessous déclare sur l'honneur que les renseignements fournis sont complets et sincères.

A, le

Nom, prénom et signature :

Partie réservée à la Commission Finances

Décision : Favorable Défavorable

Montant : €

Le responsable de la commission :

Date et avis du conseil d'administration :

.....